

**LETTRE AUX PORTEURS DE PARTS DU FCP  
TRUSTEAM ROC PME  
ISIN PART R: FR0010220038  
ISIN PART M: FR001400MPU0  
ISIN PART Q: FR001400MPV8**

Paris, le 5 novembre 2025

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) Trusteam ROC PME géré par Auris Gestion et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

### Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

La société de gestion a décidé de fusionner votre FCP (le Fonds Absorbé) dans le fonds I.D.A.M Small Euro, FCP de droit français géré par Auris Gestion (le Fonds Absorbeur).

Ces deux fonds sont investis sur les marchés actions de petites et moyennes capitalisations et présentent des profils de gestion et d'expositions aux risques différents : le Fonds Absorbeur ayant une exposition aux risques actions légèrement supérieure à celle du Fonds Absorbé, contre une exposition aux risques de taux et de crédit plus faible.

Cette opération de fusion, qui intervient dans le contexte de la fusion entre Trusteam Finance et Auris Gestion, a pour objectif de renforcer l'harmonisation de l'offre et d'assurer le développement à l'international des fonds gérés par ces deux sociétés de gestion.

En participant à l'opération de fusion, vous deviendrez porteur du FCP IDAM Small Euro.

### Information importante

Nous attirons votre attention sur le fait que votre FCP avait pour objectif de valoriser le capital à long terme au travers d'investissements sélectionnés parmi les valeurs de petite et moyenne capitalisation françaises et européennes, notamment des valeurs du marché Euronext Growth et d'obtenir une performance moyenne annuelle sur longues périodes supérieure ou égale à 10%. L'indicateur de référence du FCP est le CAC All-Tradable.

Ses performances annualisées enregistrées au cours des cinq dernières années sont les suivantes :

	Performances sur 5 ans FCP	Performances sur 5 ans indice de référence
Trusteam ROC PME - R	4,14%	69,50%

Votre FCP a sous-performé son indice de référence a posteriori, le CAC All Tradable TR, sur les 5 dernières années de 69.9pts. Cette sous-performance s'explique principalement par :

- une forte sous-performance des valeurs de petites et moyennes capitalisations, qui composent le FCP, par rapport aux plus grandes capitalisations qui composent principalement l'indice de référence ;
- un certain nombre de petites valeurs présentes dans le fonds, et non dans le CAC All Tradable TR, ont fortement chuté à l'instar de OKWIND (performance -82%, contribution -8.9 points), ECOMIAM (-85%, -3.2 points), POUJOLAT (-57%, -2.7 points), BIOSYNEX (-32%, -2.4 points), SIPARIO (-79%, -2.4 points), SPARTOO (-69%, -1.7 point) et AKWEL (-38.4%, -1.1 point). Ces valeurs qui font partie des dix principaux vecteurs de sous-performance impactent la valeur liquidative à la baisse de 22.4 points et expliquent environ 1/3 de la sous-performance par rapport à l'indice.

Vous trouverez en annexe un graphique illustratif des performances du FCP comparées à celles de son indice.

### Quand cette ou ces opérations interviendront-elles ?

Cette opération est soumise à agrément préalable de l'Autorité des marchés financiers, délivré en date du 28 octobre 2025 et entrera en vigueur le 15 décembre 2025.

**Attention, pour le bon déroulement de ces opérations, vous ne pourrez ni souscrire de nouvelles parts ni demander le rachat de vos parts du 06/12/2025 au 19/12/2025 inclus. Le FCP ayant une valorisation hebdomadaire, la dernière date de centralisation des ordres sur laquelle pourront s'exécuter des souscriptions ou des rachats avant l'opération de fusion, sera celle du 05/12/2025.**

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts jusqu'au 5 décembre 2025.

### Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement /Risque : Oui
- Augmentation du profil de risque : Oui
- Augmentation potentielle des frais : Oui
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Très significatif<sup>1</sup>



### Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Pour les personnes physiques, lorsque les parts du fonds absorbé sont détenues dans le cadre d'un compte titres ordinaire, cette opération ouvre droit au régime du sursis d'imposition (article 150-0 B du Code Général des Impôts), si la soultte n'excède pas 10% de la valeur d'échange des titres reçus. Cette opération ne donne donc pas lieu à taxation immédiate.

Pour les personnes morales, cette opération ouvre également, en principe, droit au régime du sursis d'imposition (article 38 - 5 bis du Code Général des Impôts) jusqu'à la cession ultérieure des titres reçus en échange et inscrits à l'actif.

Pour plus de détails sur l'impact fiscal de l'opération, veuillez-vous référer à l'annexe ci-jointe.

### Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts ou actions actuellement et le futur fonds ?








Voici les principales différences entre votre FCP et votre futur FCP.

	Avant FCP Trusteam ROC PME (Fonds Absorbé)	Après FCP I.D.A.M Small Euro (Fonds Absorbeur)
<b>Acteurs intervenant sur le fonds</b>		
Dépositaire* & conservateur	Crédit Industriel et Commercial (CIC)	CACEIS BANK
CAC	KPMG	PWC Sellam
Déléataire des gestion administrative et comptable	Crédit Industriel et Commercial (CIC)	CACEIS FUND ADMINISTRATION
Conseiller	Aucun	France Actionnaire (IDMidCaps)

<sup>1</sup> Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et le cas échéant du SRRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques.

Régime juridique et politique d'investissement		
Objectif de gestion*	Le FCP a pour objectif de gestion est de valoriser le capital à long terme au travers d'investissements sélectionnés parmi les valeurs de petite et moyenne capitalisation françaises et européennes, notamment des valeurs du marché Euronext Growth et d'obtenir une performance moyenne annuelle sur longues périodes supérieure ou égale à 10%.	Le FCP a pour objectif de gestion d'obtenir, une performance nette de frais supérieure à son indicateur de référence [ <i>i.e.</i> 20% MSCI Micro Cap (M7EMRC Index) + 80% MSCI Small Cap (M7EMSC Index)], sur la durée de placement recommandée (minimum 5 ans), dans le cadre d'une gestion de type discrétionnaire et active.
Indicateur de référence	Aucun indice existant ne reflète l'objectif de gestion du fonds. La politique de gestion basée exclusivement sur la sélection de valeurs, sans contrainte sectorielle autre que géographique (50% de valeurs françaises) rend difficile la comparaison à un éventuel indicateur de référence.  A titre purement indicatif, la performance du fonds peut être comparée à celle de l'indice CAC All-Tradable, dividendes réinvestis (code Bloomberg : SBF250NT Index), indice actions regroupant toutes les valeurs d'Euronext Paris, dont le volume annuel dépasse 20% du flottant	20% MSCI Micro Cap + 80% MSCI Small Cap dividendes nets réinvestis.
Changement de méthode de sélection des titres	Le Fonds Absorbé et le Fonds Absorbé ont des méthodologies d'investissement et certains aspects de leur stratégie qui diffèrent. Le Fonds Absorbé est centré sur la méthode GARP, qui met l'accent sur la croissance à un prix raisonnable et la satisfaction client des émetteurs. En revanche, le Fonds Absorbé utilise une approche <i>bottom up</i> , axée sur l'analyse quantitative et fondamentale pour identifier des opportunités d'investissement	

Modification du profil de rendement/risque ou dans le cadre de l'établissement d'un DIC du profil de risque et de rémunération recherché			
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques*	Liste avec les fourchettes d'exposition (Fonds Absorbé)	Liste avec les fourchettes d'exposition (Fonds Absorbant)	Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente :
<i>Risque actions</i>	75% ; 100%	90% ; 110%	+
<i>Risques liés aux petites et moyennes capitalisations</i>	75% ; 100%	90% ; 110%	+
<i>Risques liés aux instruments dérivés</i>	0% ; 100%	Néant	-
<i>Risque de taux</i>	0% ; 25%	0% ; 10%	-
<i>Risque de crédit</i>	0% ; 25%	0% ; 10%	-
<i>Risque lié aux titres spéculatifs</i>	0% ; 10%	Néant	-
<i>Risque de change</i>	0% ; 10%	Néant	-
<i>Risque lié aux titres intégrant des dérivés</i>	0% ; 10%	Néant	-

Frais			
Frais d'entrée	Part M : 4% maximum Part Q : 4% maximum Part R : 4% maximum	Part C : 2% maximum Part R : 2% maximum Part R : 2% maximum	
Frais maximum (directs et indirects)	Part M : 1,40% Part Q : 2,10% Part R : 2,60%	Part C : 1,50% Part R : 2,65% Part R : 2,65%	
Frais courants	Part M : 1,80% Part Q : 2,40% Part R : 3%	Part C : 1,61% Part R : 2,76% Part R : 2,76%	  
Commissions de mouvement	De 15 à 150 euros et de 0,08% à 0,30% en fonction des instruments	Néant	
Commission de surperformance	Néant	15% de la performance au-delà de l'indicateur de référence 20% MSCI Micro Cap + 80% MSCI Small Cap <u>Avertissement</u> : Les porteurs sont informés qu'en cas de performance négative du FCP, une commission de surperformance pourra néanmoins être appliquée, dans la mesure où la performance relative du FCP resterait positive par rapport à celle de son indicateur de référence.	

Modalités de souscription / rachat		
Fréquence de calcul de la valeur liquidative	Hebdomadaire, la valeur liquidative est calculée chaque semaine le lundi sur la base des cours du vendredi.	Quotidienne, La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié en France et est datée de ce même jour.
Centralisation des ordres	Le vendredi, ou le jour ouvré précédent si le vendredi est férié, avant 12 heures (heure de Paris)	12h la veille de chaque jour de valorisation (ou le premier jour ouvré précédant si ce jour n'est pas un jour ouvré)
Décimalisation des parts	Millième	Dix-millième

Informations pratiques		
Dénomination	Trusteam ROC PME	I.D.A.M Small Euro
ISIN	Part R: FR0010220038 Part M: FR001400MPU0 Part Q: FR001400MPV8	Part R: FR0014012RO4 Part C: FR0013300662 Part R: FR0014012RO4
Exercice social	Fin juin	Fin décembre

\*Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 28/10/2025

### Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Cette opération interviendra de manière automatique sans aucune démarche de votre part. Si toutefois elle n'était pas conforme à vos souhaits, vous pouvez demander, conformément aux dispositions figurant dans la présente lettre et dans le prospectus du FCP, le rachat de vos parts sans frais. Un exemplaire du traité de fusion établi à cette occasion vous sera remis sur simple demande adressée au siège social d'Auris Gestion.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé (DIC) et du prospectus relatif au FCP et à la SICAV, dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande adressée au siège social d'Auris Gestion.

Nous vous invitons à consulter le site internet de la société de gestion <https://www.aurisgestion.com/>.

Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements, et en particulier en l'absence d'avis sur cette opération.

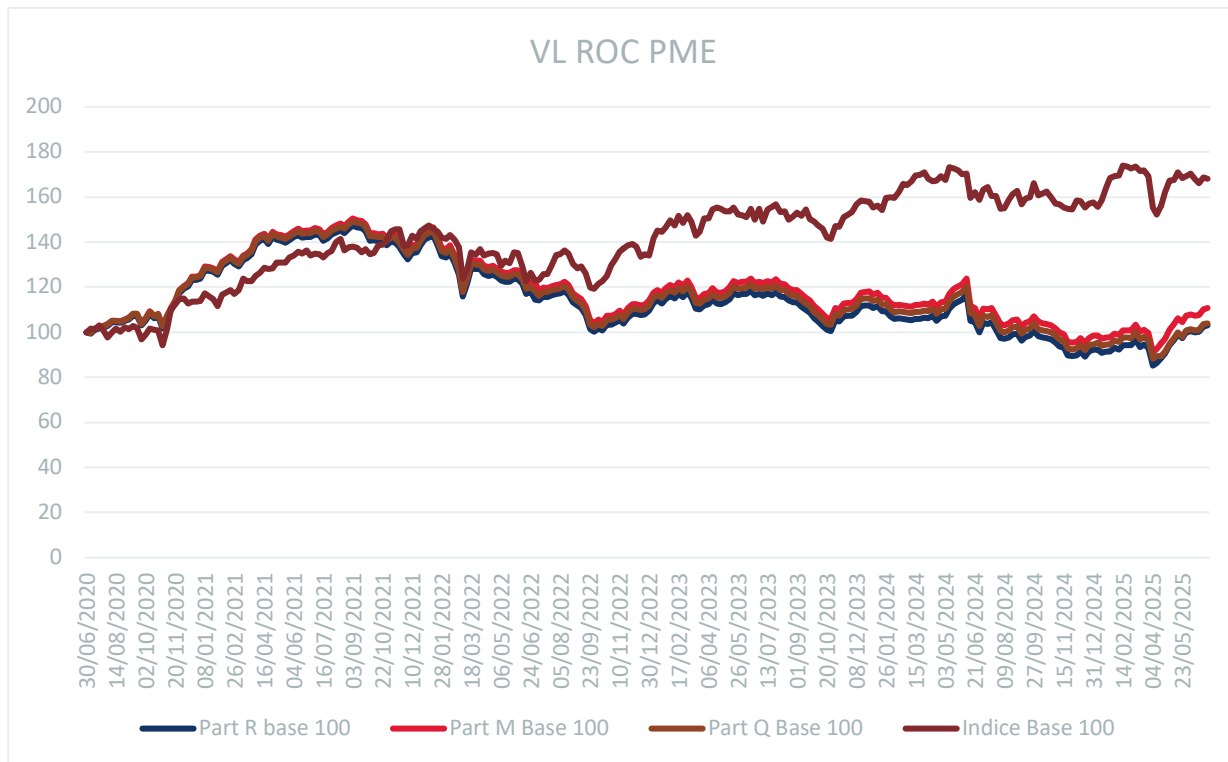
Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Sébastien Grasset

Directeur Général



## 1- Graphique de performances du Fonds Absorbé



## 2- Exemple de calcul de parité de fusion

A titre illustratif, si l'opération de fusion avait eu lieu le 30 septembre 2025, la parité d'échange (soit le rapport entre la valeur liquidative de la part M du Fonds Absorbé et la valeur liquidative de la part C du Fonds Absorbeur) aurait été de 0,625.

Les porteurs de part du Fonds Absorbé auraient donc reçu pour chaque part du Fonds Absorbé détenue 0,625 part du Fonds Absorbeur, sans versement de soulte.

## 3- Spécificités fiscales de l'opération de fusion

### 2-1 Personnes physiques

Lorsque les parts du Fonds Absorbé sont détenues dans le cadre d'un compte titres ordinaire, cette opération ouvre droit au régime du sursis d'imposition (article 150-0 B du Code Général des Impôts), si la soulte n'excède pas 10% de la valeur d'échange des titres reçus. Cette opération ne donne donc pas lieu à taxation immédiate.

A défaut de pouvoir bénéficier de ce sursis d'imposition, la ou les plus-value(s) réalisée(s) lors de ces échanges est(sont) immédiatement imposée(s) au barème progressif de l'impôt sur le revenu et soumise(s) aux prélèvements sociaux.

En cas de vente ultérieure des parts du Fonds Absorbeur reçues en échange des parts du Fonds Absorbé, le gain net sera constitué par la différence entre le prix effectif de cession des parts reçues et la valeur d'acquisition des parts absorbées minorée de la soulte reçue lors de la fusion-absorption objet du présent projet de fusion. La plus-value résultant de la vente éventuelle des parts du Fonds Absorbeur reçues en échange sera imposée dès le premier euro.

## 2-2 Personnes morales (IS, BIC, BA)

Cette opération ouvre, en principe, droit au régime du sursis d'imposition (article 38 - 5 bis du Code Général des Impôts) jusqu'à la cession ultérieure des titres reçus en échange et inscrits à l'actif. Deux situations peuvent se présenter :

- La soulte n'excède ni 10% de la valeur nominale des parts du Fonds Absorbeur attribuées, ni le profit réalisé lors de l'échange :
  - Le profit réalisé est imposable à concurrence du montant de la soulte.
  - Au-delà de ce montant, le profit est en sursis d'imposition.
  - En cas de rompus, le profit réalisé pour la part correspondant aux rompus est imposable.Le sursis est obligatoire. Les titres reçus sont inscrits au bilan pour leur valeur réelle ce qui conduit à opérer une correction extracomptable pour éviter l'imposition du profit généré par l'échange.
- La soulte excède 10% ou le profit réalisé lors de l'échange : la plus-value est immédiatement imposable.

ANNEXE 2 – CALENDRIER DE FUSION

Date de l'agrément de l'AMF	<b>28 octobre 2025</b>
Publication de la lettre aux porteurs	<b>5 novembre 2025</b> <i>J</i>
Suspension des souscriptions et rachats des parts du Fonds Absorbé	<b>5 décembre 2025 à 12h00 (heure de Paris)</b> <i>J + 30 jours calendaires (minimum)</i>
Fusion du Fonds Absorbé avec le Fonds Absorbeur	<b>15 décembre 2025, sur la base des VL du 12 décembre 2025</b> <i>J + 30 jours calendaires + 5 jours ouvrables (minimum)</i>
Dissolution du Fonds Absorbé	<b>15 décembre 2025</b>
Date à partir de laquelle les souscriptions et rachat dans le Fonds Absorbeur seront possibles pour les porteurs de parts du Fonds Absorbé n'ayant pas exercé leur droit de sortie dans les délais prévus (au plus tard).	<b>19 décembre 2025</b>

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés.

Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### Informations générales

**IDAM SMALL EURO**, Part C (FR0013300662)

**Initiateur** : Auris Gestion

**Site internet** : [www.aurgestion.com](http://www.aurgestion.com)

Appelez le +33 (0)1 42 25 83 40 pour de plus amples informations

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Auris Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Auris Gestion est agréée en France sous le numéro GP-04000069 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés** : 17/02/2025

### En quoi consiste ce produit ?

**Type** : Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) de droit français et relevant de la directive européenne 2009/65/CE (UCITS IV).

**Durée** : L'OPCVM a été créé le 29/12/2017 (date de dépôt des fonds) pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

#### Objectifs :

**Objectif de gestion** : L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance nette de frais supérieure à son indicateur de référence, i.e. 20% MSCI Micro Cap (M7EMRC Index) + 80% MSCI Small Cap (M7EMSC Index) sur la durée de placement recommandée de minimum cinq ans dans le cadre d'une gestion de type discrétionnaire et active. Les différentes composantes de l'indicateur de référence s'entendent dividendes/coupons réinvestis. Le produit n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indicateur de référence et réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent le conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indicateur de référence.

**Classification AME** : Actions de pays de la zone euro. L'OPCVM est éligible au PEA et au PEA-PME et bénéficie par ailleurs du label Reliance.

**Stratégie de gestion** : L'OPCVM est investi à hauteur de 75% minimum aux marchés d'actions de petites et moyennes capitalisations boursières des pays de la zone euro.

L'OPCVM est éligible au Plan d'Épargne en Actions (PEA), au Plan d'Épargne en Actions destiné au financement des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire (PEA-PME ETI) au sens du Code monétaire et financier.

L'OPCVM est investi dans des titres éligibles à ces régimes et en particulier en actions :

- émis par une entreprise qui, au moment de l'investissement, d'une part, emploie moins de 5 000 personnes et qui, d'autre part, a un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros ;

- émis par une entreprise dont le siège est en France ou dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen. Cette entreprise devra être soumise à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun ou un impôt équivalent. Dans le cadre de la gestion de trésorerie de l'OPCVM, l'OPCVM pourra être investi dans des titres de créances négociables et instruments du marché monétaire dans la limite maximum de 10% de l'actif net. La société de gestion/le gérant mènera sa propre analyse de crédit pour sélectionner des titres.

La stratégie d'investissement est mise en œuvre à travers une approche *bottom up* (approche dite ascendante) et de *stock picking*. Ces approches consistent en une étude des fondamentaux de l'entreprise et ont pour objectif de capturer un surcroît de performance par rapport à l'univers d'investissement du fonds.

- L'approche *bottom up* se traduit par la sélection d'actions cotées sur Euronext Paris présentant le plus fort potentiel de revalorisation au regard de critères établis par la Société de Gestion avec le concours d'IDMidCaps SASU (membre de l'ANACOFI-CIF E002570) qui est conseiller en investissement financier du fonds. Cette approche est fondée sur l'analyse quantitative de multiples qui permet de pouvoir identifier des sociétés présentant un point d'entrée potentiellement intéressant ou une inefficience relative en termes de valorisation. Ce screening repose sur l'utilisation de la base de données développée par l'équipe de recherche d'IDMidCaps qui regroupe un large panel de données financières (compte de résultat, bilan, flux de trésorerie, données par action, liquidité quotidienne et multiples de valorisation) sur l'ensemble des valeurs composant l'indice de référence.

- Cette approche est complétée par une analyse fondamentale effectuée par les gérants de la société de gestion et les analystes d'IDMidCaps de chaque valeur de l'univers d'investissement sélectionnée au travers de l'étape précédente. Cette analyse fondamentale mêlant l'analyse quantitative et l'analyse qualitative dans la phase de *stock picking* intègre notamment la compréhension du modèle économique de l'entreprise, de ses produits, de son positionnement stratégique, de ses barrières à l'entrée, de la concurrence, de son historique, ainsi que de ses perspectives de croissance et de rentabilité et de sa valorisation. Cette dernière constitue l'élément central du processus d'investissement. Le calcul de la valeur intrinsèque repose sur une approche multicritères (DCF et comparaison boursière).

La construction de portefeuille recherche une diversification optimale sans référence à la composition de l'indice CAC Mid&Small et particulièrement à son allocation sectorielle. En tout état de cause l'allocation sectorielle du portefeuille n'est qu'une résultante du choix des titres issu d'un premier filtre purement *bottom Up*. La construction finale du portefeuille sera néanmoins sujette au filtre de gestion de la liquidité des valeurs sélectionnées qui pourra altérer l'allocation décidée pour chacune d'entre elles : A l'initiation d'une position, le flottant de la valeur et surtout son volume de transactions hebdomadaire moyen sur les 3 derniers mois seront analysés et devront être en adéquation avec la liquidité offerte par l'OPCVM. Toute insuffisance à ce regard pourra réduire l'allocation « fondamentale » décidée. La stratégie mise en œuvre est discrétionnaire ; elle est tournée vers le long terme.

**Conditions de souscription et de rachat** : La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne. La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvrée non férié en France et est datée de ce même jour. Les demandes de rachat sont centralisées jusqu'à 12H00 la veille de chaque jour de valorisation (ou le premier jour ouvré précédant si ce jour n'est pas un jour ouvré) auprès du Dépositaire et répondues sur la base de la prochaine valeur liquidative, soit à cours inconnu. Les revenus sont capitalisés.

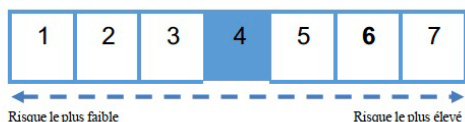
**Recommandation** : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans moins de 5 ans.

**Investisseurs de détails visés** : L'OPCVM s'adresse à un investisseur souhaitant investir principalement dans les marchés d'actions des pays de la zone euro et, le cas échéant, bénéficier des avantages fiscaux liés au PEA et/ou au PEA-PME. L'OPCVM est destiné aux investisseurs suffisamment expérimentés pour pouvoir évaluer les mérites et les risques.

**Dépositaire** : Caceis bank

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts.

L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.

**Attention au risque de liquidité :** L'OPCVM est exposé à des sociétés dont la taille de capitalisation peut être faible. Ces entreprises, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs. Cela peut faire baisser la valeur liquidative plus fortement et plus rapidement.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénario de Performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut-être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne d'IDAM SMALL Euro Part C et l'indice Eurostock Small au cours des 10 dernières années. Ce type de scénario s'est produit pour un investissement de 10 000€.

Investissement 10 000€		1 an	5 ans (Durée minimum d'investissement recommandée)
<b>Scénario de tension</b>	Ce que vous pourriez récupérer après coûts	2 530 €	2 270€
	Rendement annuel moyen	-74,7%	-25,7%
<b>Scénario défavorable</b>	Ce que vous pourriez récupérer après coûts	7 170€	7 340€
	Rendement annuel moyen	-28,3%	-6,0%
<b>Scénario intermédiaire</b>	Ce que vous pourriez récupérer après coûts	10 510€	12 940€
	Rendement annuel moyen	5,1%	5,3%
<b>Scénario favorable</b>	Ce que vous pourriez récupérer après coûts	18 280€	17 730€
	Rendement annuel moyen	82,8%	12,1%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020. Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/05/2018 et le 31/05/2023. Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2016 et le 30/06/2021.

### Que se passe-t-il si Auris Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

#### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit le cas échéant. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 10 000 EUR sont investis

Scénarios de sortie	1 an	5 ans
Coûts totaux	296€	2033€
Incidence des coûts annuels*	2,96%	3,12%

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,73% avant déduction des coûts et de 3,46% après cette déduction.

### Composition des coûts

Coût Ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	0% Nous ne facturons pas de frais d'entrée pour ce produit.	0€
Coût de sortie	0% Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	0€
<b>Coûts Récurrents prélevés chaque année *</b>		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,50% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts réels de la dernière année.	150€
Coûts de transaction	de 0,11% Cout de transaction sur le portefeuille.	11€
<b>Coûts Accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques *</b>		
Commission de surperformance	1,35% Le montant réel variera en fonction de la performance de votre investissement (15% de la performance au-delà de l'indicateur de référence 20% MSCI Micro Cap (M7EMRC Index) + 80% MSCI Small Cap (M7EMSC Index) **). L'estimation du coût global ci-dessus comprend la moyenne des 5 dernières années.	135€

\* Ces chiffres se fondent sur les frais de l'exercice précédent. Ces chiffres peuvent varier d'un exercice à l'autre.

\*\* A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance fait l'objet d'une provision ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.

### Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée minimum de placement recommandée est de 5 ans,

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Il est possible de procéder à un rachat avant sous les conditions suivantes :

**Conditions de souscription et de rachat :** La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne. La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié en France et est datée de ce même jour. Les demandes de souscription / rachat sont centralisées jusqu' à 12H00 le jour de valorisation (ou le premier jour ouvré précédant si ce jour n'est pas un jour ouvré) auprès du Dépositaire et répondus sur la base de la prochaine valeur liquidative, soit à cours inconnu. Les revenus sont capitalisés

### Comment puis-je formuler une réclamation

Dans le cas où une personne physique ou morale souhaite déposer une plainte auprès du produit afin de faire reconnaître un droit ou de réparer un préjudice, le plaignant doit adresser une demande écrite contenant une description du problème et les détails à l'origine de la plainte, soit par courrier électronique, soit par courrier, dans une langue officielle de leur pays d'origine à l'adresse suivante :

AURIS GESTION, 153 boulevard Haussmann, 75008 PARIS

Site web: [www.aurigestion.com](http://www.aurigestion.com)

[contact@aurigestion.com](mailto:contact@aurigestion.com)

Out en cas de désaccord persistant, le client pourra prendre contact avec le médiateur de l'AMF, 17 place de la Bourse, 75082 Paris cedex 02. Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) rubrique « Médiateur ».

### Autres informations pertinentes

Le dépositaire de l'OPCVM est Caceis Bank

D'autres documents d'information du produit sont disponibles en français et peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion Auris Gestion, 153 Boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, par mail [contact@aurigestion.com](mailto:contact@aurigestion.com) ou sur le site internet [www.aurigestion.com](http://www.aurigestion.com).

Il n'y a pas suffisamment de données pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs.

Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet [www.aurigestion.com](http://www.aurigestion.com). Une version papier de la politique de rémunération sera mise à la disposition des investisseurs, gratuitement et sur demande auprès de la Société de Gestion.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du produit peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du produit ou de votre conseiller fiscal.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Ce produit bénéficie des recommandations d'un Conseiller désigné dans le prospectus et est commercialisé par une entité liée à ce Conseiller. Pour plus de renseignements, merci de vous référer au prospectus et de contacter votre conseiller habituel qui doit communiquer auprès des porteurs sur ses rémunérations et la gestion de toute situation de potentiel conflit d'intérêts.